

**Application de l'article 51bis du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.**  
**Question orale de G. VAN GOIDSENHOVEN, Conseiller communal, relative au**  
**malaise au sein du personnel du cimetière d'Anderlecht.**

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst:

Il nous revient qu'un important malaise touche depuis plusieurs mois le personnel du cimetière d'Anderlecht. Ainsi, le personnel ne disposerait ni de la formation ni du matériel nécessaire à la bonne exécution de ses tâches. Une partie substantielle du matériel devrait être déclassé. Ce malaise serait à l'origine de nombreux burn-out.

Pourriez-vous me confirmer cette situation ?

Pouvez-vous me préciser le taux d'absentéisme du personnel affecté au cimetière et la mettre en comparaison avec le taux d'absentéisme moyen affectant les services communaux dans leur ensemble.

Qu'en est-il de la situation du matériel et de la gestion de celui-ci au niveau du cimetière ?

Madame l'Échevine MIROIR donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de schepen MIROIR geeft lezing van het volgende antwoord :

Monsieur le Conseiller communal, lors de ma prise de fonction, il m'a effectivement été relaté qu'au fil du temps, un certain malaise s'était installé au cimetière en raison de circonstances qui me sont donc difficilement imputables. Cette situation, que je ne pouvais tolérer, m'a interpellé et je peux vous assurer que c'est avec la plus grande précaution, la plus grande attention et la plus grande considération, que nous sommes actuellement en train de traiter ce problème.

En effet, en ce qui concerne la sécurité des travailleurs, leur formation et le matériel à déclasser, nous avons demandé, en mai, qu'une étude complète soit réalisée par « Mensura », un service externe de prévention et de protection au travail. Ce travail ayant été fait, un premier plan d'action a été soumis au comité de concertation du 23 septembre 2019.

Nous avons prévu une mise à niveau progressive de tous les aspects étudiés lors de ce rapport ainsi qu'une étroite collaboration avec le service du SIPPT.

En ce qui concerne l'aspect psychologique, nous avons également décidé de ne rien laisser au hasard puisque nous avons planifié une analyse de risques psycho-sociaux en octobre prochain. Dans ce cadre, la parole sera donnée à tous les travailleurs de manière anonyme.

Cependant, nous sommes relativement étonnés de lire que le malaise évoqué aurait conduit à de nombreux burn-out. Nous n'avons en tout cas jamais été confronté à un rapport officiel d'un médecin ou de la médecine du travail nous conseillant ou enjoignant d'adapter le travail de nos employés ou ouvriers en raison d'un quelconque burn-out lié à l'exercice de leur profession.

En ce qui concerne le taux d'absentéisme, je ne puis en revanche vous répondre car nous ne disposons pas du taux d'absentéisme général de la commune. Il fera ultérieurement

l'objet d'une étude par le service « Ressources humaines ».

J'aurais aimé pouvoir vous dire que tout était parfait au cimetière mais, en revanche, je suis heureuse de pouvoir vous répéter avec force et conviction que nous ne laissons, et ne laisserons, jamais rien au hasard au niveau du bien-être et de la sécurité de nos travailleurs.

G. VAN GOIDSENHOVEN est étonné que le Collège ne puisse fournir le taux général d'absentéisme. C'est une donnée essentielle en termes de gestion des ressources humaines. Il le déplore et s'en étonne. S'il a fait cette interpellation, c'est parce qu'il est revenu au groupe MR une expression de malaise parlant d'une situation bien actuelle. L'éternel jeu entre opposition et majorité veut que la critique soit facile mais il attire seulement l'attention du Collège sur ce cri d'alarme qui lui a été adressé spontanément. Il n'est pas allé le chercher et il espère que tout sera mis en œuvre pour qu'une plus grande sérénité puisse être atteinte le plus rapidement possible car il a identifié une réelle souffrance, sans quoi il ne serait pas intervenu aujourd'hui.